



Conseil économique et social

Provisoire

14 février 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique provisoire de la 39^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 20 juillet 2012, à 16 heures

Président : M. Arias (Vice-Président) (Espagne)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-43128X (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Koterec (Slovaquie), M. de Alba (Mexique), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 16 h 10.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite) (E/2012/77-A/67/89 and E/2012/85; E/2012/L.11)

1. **M. Nakonechnyi** (Ukraine) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par Chypre au nom de l'Union européenne et soutient les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (E/2012/77-A/67/89). Sa délégation reconnaît les progrès accomplis en ce qui concerne l'amélioration du commandement, de la coordination et de la responsabilisation de l'action humanitaire internationale.

2. Toutefois, étant donné la complexité du contexte humanitaire international, il faut un système humanitaire plus complet doté de relations plus solides au niveau mondial, régional et national. La délégation ukrainienne se félicite du programme transformateur du Comité permanent interorganisations et souligne qu'il faut l'exécuter en temps opportun. Il faut préserver les principes humanitaires fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et donner au personnel humanitaire un accès rapide et sans entrave aux zones d'urgence.

3. Les mécanismes financiers existants se sont avérés efficaces face aux crises, mais la délégation ukrainienne soutient l'appel du Secrétaire général en faveur d'un financement plus cohérent à l'appui des interventions humanitaires, à la fois dans le cadre de la procédure d'appel global et du Fonds central pour les interventions d'urgence.

4. La stratégie internationale de prévention des catastrophes constitue un cadre mondial important pour les activités destinées à protéger la communauté internationale contre des catastrophes. La délégation ukrainienne se félicite des résultats des récentes conférences consacrées à ce thème avec la participation du secrétariat interorganisations de la stratégie, en particulier la Conférence ministérielle mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Tohoku (Japon) en juillet 2012, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), tenue à Rio de Janeiro en juin 2012.

5. Le Gouvernement ukrainien continue à aider des pays touchés par des catastrophes, ayant fourni en 2011 une aide humanitaire à des pays de la Corne de l'Afrique par le biais du Programme alimentaire mondial.

6. La délégation ukrainienne exprime sa gratitude au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le soutien qu'il a apporté à l'Ukraine durant l'hiver très rude de 2011/2012, et la communauté internationale pour son assistance dans la construction d'un arc en acier destiné à contenir le réacteur endommagé de Tchernobyl. L'Ukraine se félicite de l'accent mis par les Nations Unies sur le développement durable des communautés touchées par la catastrophe de Tchernobyl, comme le montre la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016) proclamée par l'Assemblée générale.

7. **M. Raza Bashir Tarar** (Pakistan) dit que de plus en plus souvent, les catastrophes naturelles sont aggravées par les changements climatiques, et les dernières années, le Pakistan a fait face à une série de problèmes humanitaires, y compris des séismes, des inondations et le déplacement de populations. La délégation pakistanaise est reconnaissante à l'ONU et à la communauté internationale pour leur assistance.

8. Son expérience de l'aide humanitaire a persuadé le Gouvernement pakistanais que les matériels et les compétences doivent être obtenus de sources locales, que la confiance est vitale pour les partenariats humanitaires entre donateurs, acteurs internationaux et États, que les pays vulnérables ont besoin de création de capacités pour être prêts à faire face aux situations d'urgence, et que tous les acteurs humanitaires – en particulier ceux qui fournissent une aide sur le terrain – doivent rendre des comptes, que l'ONU doit faire en sorte que les fonds sont dépensés comme prévu, et que les acteurs humanitaires respectent les accords conclus avec le pays hôte.

9. Le Pakistan condamne les attaques contre le personnel humanitaire dont la sécurité et la sûreté sont primordiales. La Coordinatrice des secours d'urgence devrait consulter les États Membres concernant le fonctionnement du Comité permanent interorganisations et la réforme du système humanitaire. Le personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait être recruté sur une base géographique équitable. Les

mécanismes de présentation de rapports doivent être réalistes, tenir compte de la différence existant entre les situations humanitaires, être plus sensibles à des conditions spécifiques et éviter la politisation.

10. **M. Eriza** (Indonésie) dit que des catastrophes surviennent de plus en plus fréquemment et avec une intensité accrue, compromettant les résultats du développement réalisés sur de nombreuses années. Les changements climatiques provoquent des risques météorologiques accrus, qui aboutissent à des pertes économiques supérieures à la croissance économique. Il est essentiel de réduire les risques de catastrophe en développant la résilience; l'expérience récente montre que cela permet de préserver des vies et les acquis du développement.

11. Reconnaissant que des partenariats sont cruciaux pour surmonter ce défi, l'Indonésie a créé un organe national de réduction des risques de catastrophe dans les provinces vulnérables et un partenariat en matière de ressources qui mise sur les entreprises de construction et de génie civil pour renforcer la coopération.

12. Comme les autorités locales des communautés vulnérables se trouvent en première ligne pour les initiatives nationales relatives aux catastrophes naturelles, il faut renforcer les capacités locales. Les résultats de la cinquième Conférence asiatique ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Yogyakarta (Indonésie), du 22 au 25 octobre 2012, sur le thème « Capacités locales en matière de réduction des risques de catastrophe » seront pertinents à cet égard.

13. Bien que la coordination internationale de l'action humanitaire soit essentielle, les pays touchés portent la principale responsabilité des interventions dans des situations d'urgence, et les gouvernements sont les mieux placés pour déterminer leurs modalités. En fournissant une assistance, la communauté internationale doit respecter les principes humanitaires fondamentaux de neutralité, d'humanité et d'impartialité énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, et respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et la direction du pays concerné.

14. Par conséquent, l'Indonésie soutient le programme transformateur du Comité permanent interorganisations, qui vise à impartir à l'action humanitaire un degré accru de prévisibilité, de responsabilisation et de partenariat. Toutefois, les

consultations et la coordination avec les autorités nationales sont essentielles dans la fourniture de l'assistance, puisque l'action internationale doit suppléer aux efforts nationaux. Il faut renforcer l'aptitude des autorités nationales à assumer le commandement des interventions humanitaires.

15. Alors qu'une prise de décisions basées sur des données factuelles est vitale dans la fourniture de l'aide, il faut également créer des capacités avant les catastrophes pour garantir que les pays touchés puissent compter sur des systèmes de données appropriés.

16. **M. Kodama** (Japon) dit que sa délégation soutient les discussions sur le programme transformateur du Comité permanent interorganisations, qui constitue une réponse de politique générale aux catastrophes sans précédent qui se sont produites récemment en des lieux comme Haïti et le Pakistan. Le Japon a appris, à l'occasion du grave séisme de 2011, que la compréhension des besoins des personnes directement touchées par les crises est cruciale pour une aide humanitaire efficace; le Gouvernement japonais est reconnaissant à l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe qui a été envoyé au Japon après le séisme.

17. Alors qu'une infrastructure de données techniques est importante pour comprendre les besoins, la préparation locale aux catastrophes englobant l'infrastructure résiliente de base telle que les réseaux de transport et de communication, protégés par des systèmes multiples et redondants, doit également être renforcée.

18. Le Gouvernement japonais est en train de créer des partenariats en matière de réduction des risques de catastrophe dans la région de l'Asie et du Pacifique en vue d'améliorer l'aide humanitaire, par exemple en fournissant de l'équipement de communication, en déployant des experts des technologies de l'information et de la communication, et en appuyant la création de réserves d'urgence pour renforcer le Centre d'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

19. Comme des partenariats plus solides améliorent également la responsabilisation et la légitimité de l'aide humanitaire, il faut élargir la base de donateurs. Par conséquent, le Gouvernement japonais continuera à créer des partenariats plus larges en collaboration avec

le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et s'attend à ce que ce Bureau, en coordination avec des organismes comme l'Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), prennent des mesures pour répondre aux besoins des femmes. L'orateur se félicite de l'inclusion d'un paragraphe sur le volontariat dans le projet de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies (E/2012/L.11).

20. En février 2012, le Gouvernement japonais a fourni une assistance d'un montant d'environ 23 millions de dollars à la région du Sahel, et se félicite par conséquent des discussions organisées à l'occasion d'une réunion officieuse du Conseil sur les besoins humanitaires du Sahel et l'importance qu'il y a à créer des résiliences.

21. Un passage harmonieux des secours d'urgence à l'aide au développement à moyen et à long terme est essentiel, car des solutions à long terme à des problèmes qui se renouvellent sont plus efficaces que la fourniture répétée de l'aide d'urgence. Notant la demande formulée par le Secrétaire général dans son rapport ((E/2012/77-A/67/89) tendant à ce que les États Membres créent des instruments de financement qui répondent aux besoins durant le passage des secours au relèvement, l'orateur se demande quelle est la nature de l'instrument envisagé et prie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de consulter les pays donateurs sur cette question.

22. Le Gouvernement japonais s'inquiète de la situation en République arabe syrienne, à laquelle il a envoyé des secours d'urgence, et invite instamment toutes les parties à garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire. Il se préoccupe également de la situation au Soudan et dans le Soudan du Sud, auxquels il a envoyé une aide humanitaire considérable en février 2011, et a décidé de contribuer des fonds d'urgence par le biais du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour soutenir les réfugiés soudanais dans le Soudan du Sud.

23. À la Conférence ministérielle mondiale sur la prévention des catastrophes, le Premier ministre du Japon, M. Noda, a exprimé la volonté du Japon à prendre la tête des efforts internationaux en faveur de la réduction des risques de catastrophes, s'engageant à fournir à cette fin 3 milliards de dollars sur la période de trois ans commençant en 2013 et à accueillir la

troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes en 2015.

24. **M. Rischchysnski** (Canada) dit que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes des Nations Unies, le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales prennent des mesures notables aux fins du renforcement de la capacité des titulaires des postes de commandement, qui est cruciale dans le contexte des besoins humanitaires croissants et des situations humanitaires de plus en plus complexes. La délégation canadienne se félicite des mesures pratiques prises par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence en ce qui concerne la mise en œuvre des leçons tirées des crises passées et continuera à suivre de près cette question.

25. La question de la responsabilisation est étroitement liée à celle du leadership. Le Canada a salué les efforts du Comité permanent interorganisations en faveur d'une communication plus directe et plus régulière avec les États Membres au sujet du programme de transformation. Le maintien de la transparence est un indicateur de la disposition des organismes humanitaires à rendre des comptes. La responsabilisation à l'égard des victimes des catastrophes est également vitale; les réformes en cours seront fructueuses seulement si elles entraînent des résultats positifs dans la vie des plus vulnérables. Les organismes doivent s'assurer que l'action humanitaire tient compte des besoins spécifiques des populations vulnérables.

26. L'amélioration de la coordination et les partenariats sont essentiels pour une action humanitaire efficace. Pour sa part, le Canada a répondu rapidement à la crise alimentaire au Sahel en fournissant une aide humanitaire d'un montant de 41 millions de dollars. Toutefois, il faut une coopération étroite entre les acteurs du développement, de la sécurité, des politiques et de l'aide humanitaire pour trouver des solutions aux causes profondes des crises. Il faut mettre l'accent sur la préparation et la résilience. Le renforcement des partenariats doit englober la coopération avec le secteur privé, les États Membres et les organisations non gouvernementales.

27. L'accès humanitaire, qui est souvent freiné ou bloqué, et la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires, qui sont fréquemment tués ou blessés

dans l'exercice de leurs fonctions, constituent de grandes préoccupations du Gouvernement canadien. Le Gouvernement canadien revendique un accès libre, sécurisé et sans entrave pour les acteurs humanitaires afin que l'assistance puisse être fournie.

28. **M. de Séllos** (Brésil) dit que le renforcement des partenariats entre les États Membres et les acteurs humanitaires rendraient l'aide du système des Nations Unies plus efficace. Le dialogue sur le partenariat humanitaire dans un monde changeant lancé par les missions permanentes du Brésil et de la Suède avec la participation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires représentait une initiative lancée à cet effet. Le Brésil se félicite également de la coopération entre le Bureau, les membres du Comité permanent interorganisations et les pays en développement. Ces derniers doivent être associés aux discussions sur l'aide humanitaire et peuvent contribuer des compétences dans le domaine des secours d'urgence. Cette coopération permettra d'obtenir le soutien politique d'un plus grand nombre d'États Membres pour l'aide humanitaire de l'ONU.

29. L'aide fournie dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la réduction des risques de catastrophe est étroitement liée au développement durable. Par conséquent, la délégation brésilienne se félicite des résultats de la Conférence Rio +20 et du défi zéro faim du Secrétaire général. La crise alimentaire mondiale n'a pas faibli, et les récentes fluctuations dans les prix des produits alimentaires représentent un problème additionnel. La communauté humanitaire doit trouver de nouveaux moyens de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre des solutions durables. Les États Membres doivent soutenir des initiatives de coopération qui font intervenir les pays bénéficiaires et des entités comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial en vue d'atténuer les souffrances des victimes de l'insécurité alimentaire. La stratégie du Gouvernement brésilien qui vise à garantir le droit à une alimentation adéquate est basée sur l'accès à des programmes alimentaires, des politiques de transferts en espèces assortis de conditions, et sur des incitations à l'agriculture familiale.

30. Une relation mutuelle complémentaire entre la coopération humanitaire et le développement durable renforcerait la résilience et assurerait un passage plus harmonieux des secours et du relèvement au

développement. Des initiatives qui reflètent cette approche ont déjà commencé, mais beaucoup plus reste encore à faire. L'ONU doit intégrer le relèvement rapide dans toutes ses activités humanitaires. En outre, les pays en développement doivent être associés plus pleinement aux discussions sur la réduction des risques de catastrophe afin que les secours d'urgence à court terme reposent sur des politiques qui encouragent le développement social et économique durable, la sécurité alimentaire et la nutrition.

31. La délégation brésilienne se félicite également des arrangements régionaux et sous-régionaux relatifs à l'aide humanitaire. On a renforcé la coopération dans le cadre du Marché commun du Sud (Mercosur) et de la Communauté des États de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Brésil a collaboré avec le Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le financement de la réduction des risques de catastrophe. La délégation brésilienne remercie le Panama d'avoir accueilli la cinquième Réunion régionale sur le renforcement des partenariats internationaux humanitaires tenue à Panama City en mars 2012.

32. La délégation brésilienne note avec inquiétude les appels lancés par des organismes des Nations Unies concernant les contributions à l'aide humanitaire. Les dernières années, le Brésil, un pays en développement, a augmenté ses contributions au Fonds central pour les interventions d'urgence, a versé des contributions à l'UNICEF et aux programmes de l'Agence de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et a fourni une aide alimentaire à divers pays. Les pays donateurs devraient augmenter leur soutien financier afin que les secours puissent continuer.

33. Les crises complexes demeurent la principale cause des souffrances. Tous les acteurs doivent coopérer pour assurer un accès sécurisé, opportun et sans entrave de l'aide aux populations. Les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance doivent être respectés et les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations juridiques internationales, soutenir les personnes déplacées par des conflits et les catastrophes naturelles, et assurer la sécurité des opérations et du personnel humanitaires. Toutefois, le meilleur moyen de créer un environnement sûr pour la fourniture de l'aide réside dans les solutions durables aux causes sous-jacentes des conflits.

34. **M. Kogda** (Burkina Faso) dit que sa délégation soutient les déclarations faites par l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le Népal au nom du Groupe des pays les moins avancés. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport (E/2012/77-A/67/89, les crises humanitaires deviennent plus importantes et plus fréquentes. Il faut donc revoir les méthodes de planification, et à cet égard, l'orateur se félicite du plan d'action du Secrétaire général et du programme transformateur du Comité permanent interorganisations.

35. Dans la plupart des pays du Sahel, le déficit pluviométrique a rendu l'année 2011-2012 difficile; au Burkina Faso, la production céréalière était inférieure de 20 % à celle de la campagne précédente. On a pris des mesures préventives pour faire face à la crise, y compris des transferts réguliers de céréales des zones excédentaires aux zones déficitaires.

36. L'arrivée massive de réfugiés maliens a aggravé la situation. Répondant à l'appel de la communauté internationale, le Gouvernement de l'orateur a élaboré un plan de réponse qui vise à apporter à ces populations démunies une assistance humanitaire d'urgence. Les camps de réfugiés ont été incorporés dans le système sanitaire national, et les opérations et le personnel ont été renforcés. On a donné au grand nombre d'enfants réfugiés d'âge scolaire l'occasion de poursuivre leurs études. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fourni au Gouvernement des produits agroindustriels pour le cheptel des réfugiés.

37. Il reste encore beaucoup à faire et la délégation de l'orateur invite tous les partenaires à rester engagés. Elle se félicite de la déclaration commune « AGIR Sahel » adoptée lors de la réunion extraordinaire organisée le 18 juin 2012 à l'initiative de la Commission de l'Union européenne. Le Gouvernement burkinabé remercie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'attention qu'il accorde à la situation au Burkina Faso et au Sahel, loue rôle joué par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire et espère que le projet de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence (E/2012/L.11) bénéficiera d'un large soutien.

38. **M^{me} Woldegiogis** (Éthiopie) dit que de multiples crises ont accru les besoins mondiaux en matière d'aide humanitaire. Dans la Corne de l'Afrique et au

Sahel, il faut renforcer la capacité d'action humanitaire pour répondre à la sécheresse prolongée. L'Afrique a besoin d'une solution à long terme à la sécurité alimentaire en vue d'édifier des communautés solides et résilientes face aux catastrophes. L'élargissement des partenariats de l'action humanitaire et le renforcement de la résilience des communautés grâce à la réduction des risques de catastrophe sont primordiaux. Alors qu'il faut mobiliser des ressources pour répondre aux situations d'urgence, il est également crucial de créer des capacités pour anticiper sur les catastrophes, et d'investir davantage dans les technologies agricoles et d'irrigation. Des partenariats solides constituent la clef d'une solution à long terme et de la fin du cycle des crises humanitaires.

39. Le système éthiopien de gestion des catastrophes a été amélioré, la coordination de cette gestion par le Gouvernement étant appuyé par tous les partenaires. Plus de 2,3 millions de personnes bénéficient de secours d'urgence dans les zones touchées par la sécheresse. Des menaces à la sécurité des opérations humanitaires existent uniquement dans la région somalienne et sont surveillées par le Gouvernement.

40. Un réseau en étoile pour la fourniture de secours est exploité depuis 2008 en collaboration avec le Programme alimentaire mondial. Ce système, qui fait intervenir des agences fédérales et régionales, a amélioré l'accès humanitaire; des acteurs humanitaires plus nombreux ont commencé des opérations dans la région et 1,2 millions de personnes bénéficient de secours alimentaires et d'autres types d'assistance.

41. On a également créé des mécanismes nationaux et régionaux de coordination en vue d'apporter une solution coordonnée au problème. Les agences humanitaires n'ont pas évoqué des problèmes d'accès lors des réunions tenues avec elles et aucune vie n'a été perdue dans le contexte de l'aide humanitaire. La récente évaluation en temps réel de la réponse humanitaire à la crise créée par la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, conduite par le Comité permanent interorganisations, a également démontré la solidité des opérations humanitaires en Éthiopie.

42. Malgré les progrès accomplis, l'Éthiopie est identifiée dans le rapport du Secrétaire général (E/2012/77-A/67/89) comme un pays où il existe de graves problèmes d'accès humanitaire. Cela ne reflète pas la situation sur le terrain et n'aidera pas à exécuter les programmes humanitaires. Le Gouvernement

éthiopien est attaché aux principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

43. **M^{me} Kaup** (Observateur de l'Estonie) dit que l'Estonie s'associe à la déclaration faite par Chypre au nom de l'Union européenne. La résilience est vitale pour éviter les souffrances, mais elle est difficile à créer en période de conflit et d'instabilité politique. Plus de 1,5 milliard de personnes vivent dans des États fragiles où les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont les principales victimes des conflits qui déplacent un grand nombre de personnes. L'Estonie condamne toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle et sexiste, et en particulier la violence à l'égard des enfants.

44. L'accès humanitaire est un souci primordial dans les crises complexes. Les États ont la principale responsabilité des soins apportés aux victimes à l'intérieur de leurs frontières, mais des millions de personnes déplacées dépendent également de l'aide extérieure pour survivre. Par conséquent, l'Estonie engage toutes les parties à respecter le droit international, qui prévoit un accès sûr, rapide et sans entrave pour le personnel humanitaire et pour les provisions destinées aux populations affectées. Toutefois, l'accès et la sécurité du personnel humanitaire demeurent un problème majeur. L'Estonie se félicite des efforts déployés par la Coordonnatrice des secours d'urgence en faveur de l'accès aux zones en crise, le plus récemment en République arabe syrienne.

45. L'Estonie est un donateur humanitaire petit mais bien établi, appuyant le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds central des interventions d'urgence. En 2012, elle a contribué de l'aide humanitaire à la région du Sahel ainsi qu'à l'Afghanistan, à la République centrafricaine, à la Somalie, au Soudan du Sud, à la République arabe syrienne et au Yémen.

46. **M. Kamau** (Observateur du Kenya) dit que sa délégation se félicite de l'accent mis sur la prise de décisions humanitaires basées sur des données factuelles et sur le renforcement des partenariats humanitaires dans le rapport du Secrétaire général (E/2012/77-A/67/89). En 2011, les lacunes en matière de capacité d'intervention et de logistique ont entravé une action opportune face aux catastrophes causées par la sécheresse dans la Corne de l'Afrique; les leçons

tirées de cette expérience doivent être appliquées à de futures catastrophes.

47. Le problème des crises humanitaires chroniques doit également retenir l'attention; la crise en Somalie, par exemple, est devenue permanente, poussant des milliers de réfugiés à fuir vers le Kenya. La communauté internationale et le système des Nations Unies doivent faire plus pour aider dans de telles situations où les pays voisins supportent un fardeau disproportionné.

48. Le programme transformateur du Comité permanent interorganisations devrait accélérer la réaction aux catastrophes au Siège et sur le terrain en limitant la paperasserie et, il faut espérer aboutir à de meilleurs résultats pour les populations touchées. La délégation kényane apprécierait des informations de la part du Comité quant à l'état actuel de la réforme.

49. Les discussions sur la question de savoir si la résilience et la réduction des risques de catastrophe relèvent de l'aide humanitaire ou de l'aide au développement ne devraient pas empêcher l'action, qui devrait suivre une progression allant de la préparation à la prévention, puis à l'intervention.

50. **M^{me} Alsaleh** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que son Gouvernement a collaboré avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en ce qui concerne à la fois pour les phases d'évaluation et d'intervention, a donné des facilités aux organisations internationales et non gouvernementales et a assuré leur protection, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Ce fait aurait dû être reflété dans le rapport du Secrétaire général (E/2012/77-A/67/89). Le rapport aurait dû évoquer les causes profondes de la situation humanitaire en République arabe syrienne, qui résident dans les sanctions unilatérales imposées par certains États, qui sont incompatibles avec la résolution 2043 (2012) du Conseil de sécurité et la mission de l'Envoyé spécial commun de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes. Ces sanctions causent des dislocations économiques et la suspension des services essentiels dans tout le pays. Les activités de secours souffrent également d'un manque de ressources financières, les donateurs internationaux n'ayant pas donné suite à leurs promesses. Le Gouvernement syrien a pris la tête de l'action humanitaire et a fourni une aide aux réfugiés pour les aider à retourner à leur vie et dans leur pays au lieu de continuer à être utilisés

comme monnaie de change par des groupes terroristes et ceux qui les soutiennent. Des exercices d'évaluation des besoins analogues à ceux mentionnés dans le rapport devraient être conduits en coordination avec le Gouvernement syrien.

51. L'omission la plus sérieuse dans le rapport tient au fait qu'elle ne fait aucune mention de l'aide humanitaire dans les territoires occupés, bien que la résolution 2011/8 du Conseil économique et social, conformément à laquelle le rapport a été établi, engage explicitement tous les États et toutes les parties à respecter pleinement les dispositions du droit humanitaire international, y compris les conventions de Genève de 1949, afin de protéger et de soutenir les civils dans les territoires occupés. L'orateur se demande si elle doit conclure de l'absence de toute mention de la situation des civils dans les territoires palestiniens occupés et sur le Golan syrien occupé que l'occupation israélienne dans ces zones a enfin cessé. De même, le paragraphe sur la violence contre le personnel humanitaire ne fait aucune mention de la Palestine ou du Golan syrien occupé.

52. **M^{me} Knight** (Observateur de la Nouvelle-Zélande) dit que l'aide humanitaire et le développement durable sont étroitement liés. L'impact des changements climatiques et la fréquence accrue des catastrophes exigent une coordination et une collaboration plus étroites entre les agents qui travaillent dans les domaines humanitaires, politiques, du développement et de la sécurité. La réduction des risques de catastrophe accompagnée de filets de sécurité nationaux sont le meilleur moyen d'atténuer l'incidence des crises humanitaires.

53. Le système humanitaire devrait incorporer davantage de nouveaux groupes et organisations et établir des partenariats plus solides au niveau mondial, régional et national en vue d'assurer une coordination plus efficace, un meilleur accès et une responsabilisation accrue à l'égard des personnes touchées. Des décisions basées sur des données factuelles amélioreraient la préparation et l'action. En outre, il faut préserver les principes humanitaires fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité quand on forme de nouveaux partenariats. L'inclusion s'applique non seulement aux travailleurs humanitaires, mais également aux personnes touchées par des crises, y compris les femmes, les enfants et les personnes handicapées ; les évaluations et les décisions communes doivent tenir compte de ces groupes.

54. La délégation néo-zélandaise se félicite des efforts déployés par le Comité permanent interorganisations pour renforcer la coordination, le commandement et la responsabilisation grâce à son programme transformateur. Le projet pilote dans le Soudan du Sud a produit des résultats – y compris une action plus rapide, la prévention d'une épidémie et la réduction des coûts – qui sont directement attribuables à ce programme. Les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires destinées à promouvoir une intervention humanitaire plus rapide, mieux coordonnée et de plus grande qualité aideront à atteindre le but primordial : sauver des vies et protéger la subsistance dans des crises, en particulier pour les plus pauvres du monde.

55. **M. Viera** (Équateur) dit qu'il faut des données socioéconomiques et géographiques précises pour alimenter les décisions face aux crises humanitaires et pour évaluer le résultat des mesures prises. Dans les Andes et dans d'autres sous-régions, le logiciel « DesInventar » de gestion des informations en matière de catastrophe a été utilisé pour compiler des données statistiques sur les catastrophes en vue d'améliorer la planification future des mesures à prendre. L'Équateur, qui attache une grande importance à ces efforts, a accueilli la quatrième Réunion régionale sur les mécanismes internationaux d'aide humanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes en avril 2011 en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

56. Le Gouvernement équatorien a fourni des ressources au secrétariat national de la gestion des risques aux fins de la mise en place d'un système de collecte et d'analyse des données, qui garantira que la planification et l'action en matière de catastrophes utilisent les technologies les plus récentes et répondent aux normes internationales. À cet égard, l'échange de données d'expérience est essentiel pour développer les capacités en utilisant des pratiques optimales.

57. Les interventions humanitaires doivent inclure la création de capacités locales et la mise en place de ressources de base en vue de réduire la dépendance à long terme. Elles doivent également englober la coordination et la coopération entre tous les acteurs, y compris les autorités compétentes, les organisations humanitaires et les organisations de la société civile.

58. La protection des droits des femmes, des hommes et de la nature constitue un principe fondamental de la

Constitution équatorienne; sur cette base, le Gouvernement a accordé la priorité, les dernières années, non seulement à la planification nationale en matière de catastrophes, de réduction des risques et d'intervention, mais également à la solidarité régionale par le biais de la coopération Sud-Sud et l'aide humanitaire, notamment en Haïti.

59. **M. de Looz Karageorgiades** (Observateur de l'Ordre militaire souverain de Malte) dit que l'Ordre militaire souverain de Malte se félicite de l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général (E/2012/77-A/67/89) sur l'élargissement des partenariats dans la planification des interventions humanitaires. Notant que le Secrétaire général a également demandé que l'on appuie une éducation qui vise à édifier des communautés humanitaires à mêmes de coopérer de manière plus efficace, il dit qu'en janvier 2012, le Grand Maître de l'Ordre lui a demandé d'établir un lien entre l'éducation des jeunes et l'engagement dans des activités humanitaires.

60. L'Ordre militaire souverain de Malte, qui célébrera son 900^e anniversaire en 2013, a pour mission le secourir les personnes malades, pauvres et abandonnées sans distinction de race, de religion ou des cités. En 2011, plus de 13 000 volontaires ont fourni une assistance sociale dans des centres médico-sociaux et des hôpitaux spécialisés dans la réadaptation neurologique des enfants handicapés, des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et des sans-abri en France. L'Ordre a également apporté des secours d'urgence et a exécuté des programmes de remise en état des installations d'eau et d'assainissement en Bolivie, au Cambodge, au Japon, au Pakistan, aux Philippines, en République démocratique du Congo et au Sri Lanka.

61. Les interventions humanitaires, qui font généralement intervenir des forces armées, des diplomates et des organisations humanitaires, incluent désormais de plus en plus souvent des médias, des sociétés multinationales, des entreprises de sécurité privée et des acteurs non étatiques, dont les objectifs sont souvent différents. Cette transformation a soulevé la question de la coordination entre toutes ces parties prenantes; malheureusement, on n'a pas encore élaboré de lignes directrices générales, chaque crise étant unique.

62. **M. Jilani** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit qu'en sa qualité de réseau

humanitaire le plus important du monde, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'intéresse vivement au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire. La Fédération est attachée au développement des capacités nationales et au renforcement de la résilience des communautés vulnérables, puisque la demande de l'aide humanitaire baisse si les besoins vitaux des populations sont satisfaits. Comme la résilience est également cruciale pour le développement durable, le personnel humanitaire devrait s'inspirer des résultats de Rio +20 et renforcer la notion de résilience en vue consolider les liens entre les efforts humanitaires et les efforts en faveur du développement.

63. La préparation juridique fait également partie d'une approche globale de la gestion des risques de catastrophe; les États Membres devraient collaborer avec leur société nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et avec la Fédération dans l'examen et le renforcement de leurs lois relatives aux catastrophes.

64. **M. Dorbes** (Comité international de la Croix-Rouge) dit que les menaces qui pèsent sur la fourniture de soins de santé et sur la sécurité des travailleurs sanitaires soulèvent de vives préoccupations humanitaires. Récemment, des hôpitaux en Somalie ont été soumis à des tirs d'artillerie; des ambulances en Libye et en République arabe syrienne ont essuyé des coups de feu; et des véhicules transportant des blessés en Afghanistan ont été arrêtés pendant des heures aux points de contrôle. En 2011, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a publié un rapport qui documente des menaces allant d'un environnement de sécurité généralement mauvais au refus de l'accès au personnel sanitaire; le pillage des établissements sanitaires, voire des attaques directes contre les installations, les patients et le personnel. Le Comité a tiré les trois principales conclusions suivantes: premièrement, les prestataires de soins de santé locaux sont les plus vulnérables et les plus touchés; deuxièmement, les forces de sécurité des États et les forces armées non étatiques sont également coupables de violences contre le personnel sanitaire; et troisièmement, 20 % des victimes de ces violences sont tuées et 7 % blessées. En réponse, il a lancé une initiative quadriennale sous le titre « Soins de santé en danger » pour identifier et exécuter des mesures destinées à améliorer la sécurité et l'accès aux soins de santé dans des conflits armés et dans d'autres crises. Sachant qu'il ne pouvait pas régler le problème à lui

seul, le CICR a soulevé la question à la trente et unième Conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

65. En collaboration avec des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR conduira en 2012 et 2013 10 ateliers en vue d'associer des gouvernements et des experts indépendants du monde entier à l'élaboration de recommandations concernant des mesures pratiques à prendre par les États face à une série de problèmes. Le Comité fera rapport sur les progrès accomplis à la trente-deuxième Conférence internationale en 2015 et, dans l'intérim, collaborera avec tous les intéressés pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations. L'orateur invite instamment tous les États à soutenir cette initiative.

66. **M^{me} Muedin** (Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations) dit que les récentes crises ont forcé des milliers de personnes à fuir leurs foyers et à prendre refuge à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de leur pays. Une telle migration forcée, dont la complexité dépasse les moyens d'un seul État, exige une meilleure coordination de l'aide humanitaire sur le terrain. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) travaille avec des gouvernements, l'ONU et des organisations non gouvernementales pour fournir une assistance à des réfugiés et des personnes déplacées.

67. Le personnel humanitaire ne devrait pas être surchargé par la procédure de la fourniture de l'aide humanitaire, mais concentrer son attention sur les personnes secourues. À la fin de 2011, il y avait plus de 42 millions de personnes déplacées dans le monde, et plusieurs crises survenues en 2012 ont déjà provoqué de nouveaux déplacements à grande échelle. Une aide qui est coordonnée entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organismes de l'ONU constitue le meilleur moyen de répondre aux intérêts des populations touchées.

68. Sur la base de son expérience en tant qu'organisation chef de file pour la coordination et la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle, l'OIM considère qu'il faut resserrer encore les partenariats entre les différents acteurs pour répondre aux besoins des personnes déplacées par des catastrophes. L'aide humanitaire doit être mue par les besoins plutôt que par les mandats, et doit mettre l'accent sur les résultats plutôt que sur les procédures. En tant que membre du Comité permanent interorganisations, l'OIM travaille

dans des partenariats qui incluent des organismes nationaux et locaux, les gouvernements dont relèvent les populations touchées et des partenaires non traditionnels tels que des entreprises privées. Pour obtenir des résultats concrets, il faut un commandement solide et toutes les parties doivent respecter les principes humanitaires internationaux.

69. Les interventions humanitaires et les activités de développement doivent être liées afin de renforcer la résilience des populations. Les acteurs concernés doivent collaborer pour assurer un passage harmonieux des secours au développement et le renforcement de la préparation. Le développement à long terme aidera à prévenir les crises et à limiter la nécessité de secours d'urgence à l'avenir.

70. **M. Iyer** (UNICEF) dit que les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables sont souvent les plus durement touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits armés. La notion de résilience est utile en établissant un lien entre l'aide humanitaire et la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques, la protection sociale, la prévention des conflits et les activités de développement. Le renforcement de la résilience exige la collaboration avec les parties prenantes locales pour identifier les moyens de créer l'aptitude à la réduction des risques, la gestion des chocs et l'atténuation des impacts. La protection sociale peut renforcer la résilience des systèmes nationaux et des communautés locales en renforçant au maximum la capacité d'action des ménages.

71. L'UNICEF soutient la mise en œuvre du programme transformateur du Comité permanent interorganisations, qui améliorera le commandement, la coordination et la responsabilisation dans les interventions d'urgence. La prise en charge par le pays est également indispensable, les mécanismes internationaux étant utilisés seulement quand cela est exigé par un manque de coordination. L'UNICEF travaillera avec ses partenaires pour rationaliser les opérations et la planification et collaborera avec les autorités nationales pour identifier les priorités en matière de création de capacités. L'engagement des États Membres sera crucial pour le succès du programme transformateur.

72. La responsabilisation est un élément essentiel; les organisations sont en train d'améliorer leur aptitude à suivre les résultats, à tirer les leçons de leurs erreurs et

à partager leurs succès. L'année passée, l'UNICEF a réorienté ses programmes de pays autour du principe de l'équité au niveau local et national en partenariat avec les gouvernements, les organisations de la société civile et les entités des Nations Unies. Il est en train de mettre au point des outils et des systèmes qui soutiennent les structures nationales afin d'améliorer l'équité et le suivi des résultats. Sa stratégie de programmation inclut la création de capacités pour les gouvernements et la société civile, car la souplesse, l'efficacité et la viabilité des systèmes de réponse aux crises sont tributaires du leadership et de la capacité nationaux et locaux. En Éthiopie, en 2011, par exemple, on a employé un dispositif de suivi de la nutrition pour atténuer la vulnérabilité des communautés dépourvues de sécurité alimentaire.

73. **M^{me} Kleffner** (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) (HCR) dit que le nombre de crises humanitaires qui déplacent des personnes a augmenté de manière spectaculaire pendant la décennie passée. En 2011, HCR a servi 35,4 millions de personnes. Les violences postélectorales en Côte d'Ivoire ont poussé quelque 200 000 personnes à chercher de l'asile et des centaines de milliers de nouveaux réfugiés fuient le Mali, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan. Bon nombre d'entre elles arrivent en mauvais état et vivent dans des communautés hôtes qui d'ores et déjà souffrent de pénurie en eau et d'insécurité alimentaire. L'orateur craint que le manque de ressources financières ne puisse empêcher le HCR à répondre aux besoins élémentaires de ces réfugiés.

74. Le Haut-Commissariat et ses partenaires font également face à des crises prolongées en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Somalie. Il est vital de trouver des solutions durables, mais cela exigera des ressources accrues. L'Initiative des solutions transitionnelles lancée par le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale vise à mettre fin à la dépendance de l'aide humanitaire en créant des moyens de subsistance pour les personnes déplacées et en améliorant les conditions de vie des communautés hôtes. L'Initiative, introduite à titre pilote en Colombie et dans le Soudan oriental, créera une base sur laquelle les organismes des Nations Unies chargés du développement et leurs partenaires peuvent promouvoir des solutions durables.

75. Le HCR soutient le programme transformateur du Comité permanent interorganisations et a passé en

revue en conséquence ses moyens de commandement et de coordination, ainsi que les procédures gouvernant ses interventions d'urgence. Il a accordé la priorité à la coordination interorganisations et a appuyé la mise à l'essai du programme sur le terrain commencée en 2012. La coopération avec les partenaires des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et d'autres acteurs est indispensable pour répondre aux demandes croissantes découlant non seulement de l'ampleur des interventions requises, mais aussi de l'attente des populations concernées, de la communauté des donateurs et les autres parties prenantes.

Projet de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies (E/2012/L.11)

76. **Le Président** invite le Conseil à porter son attention sur le projet de résolution E/2012/L.11 intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies » qu'il présente lui-même sur la base de consultations officielles. Il exprime sa reconnaissance à M^{me} Kathrun Yarlett de l'Australie et à M. Andy Rachmianto de l'Indonésie qui ont dirigé les négociations sur ce document, qui ferait l'objet d'un consensus. Il a été informé que le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget programme.

77. *Le projet de résolution E/2012/L.20 est adopté.*

78. **M^{me} Amos** (Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence) exprime sa reconnaissance à tout ceux qui ont participé au débat consacré aux affaires humanitaires, en particulier aux personnalités qui ont offert leur perspective unique et leurs compétences, et à l'audience en ligne, qui pour la première fois a participé en posant des questions sur Facebook et Twitter. Un thème qui est apparu à maintes reprises dans le débat a été celui du rôle primordial des États touchés par des catastrophes à l'égard de l'organisation, de la coordination et de l'exécution des interventions d'aide humanitaire; un autre a concerné la nécessité qu'il y avait à soutenir les communautés locales, les premières à réagir en cas de catastrophe.

79. Le groupe chargé de la prise de décisions humanitaires basées sur des données factuelles a indiqué clairement que les données faciles d'accès, en plus de faciliter la préparation aux catastrophes et les

interventions, jouent un rôle crucial dans les efforts de développement et apportent de gros avantages au secteur privé. L'initiative kenyane relative à l'accès ouvert aux données est un bon exemple de ce qu'il est possible de faire dans ce domaine.

80. Une autre réunion de groupe a porté sur les partenariats, qui peuvent dégager des bénéfices particuliers, car tous, allant des particuliers aux grandes sociétés en passant par des universitaires, peuvent prendre part à des activités humanitaires. Les moyens d'élargir les partenariats et de les rendre plus efficaces ont été examinés dans des manifestations parallèles sur des arrangements de jumelage et le déplacement durant des catastrophes naturelles. Une manifestation parallèle consacrée à la célébration du 10^e anniversaire du Groupe international de recherche et de sauvetage a montré que l'adoption de normes mondiales en matière de recherche et de sauvetage a joué un rôle essentiel dans les améliorations réalisées dans ce domaine.

81. Les discussions sur le thème de la résilience ont souligné la nécessité de la réduction des risques de catastrophe, du soutien donné à la subsistance et des réseaux de sécurité qui réduiraient le coût des catastrophes en termes de souffrances humaines et de ressources. Le rapport sur la résilience et les enfants au Sahel établi par Save the Children et World Vision a mis en relief la nécessité d'un changement de paradigme dans la manière d'aborder les sécheresses de plus en plus fréquentes au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Une manifestation parallèle a montré comment des programmes éthiopiens de filet de sécurité, de santé et de nutrition ont évité des dizaines de milliers de morts d'enfants en 2011, alors que d'autres ont porté sur les principes humanitaires, l'accès humanitaire et la coordination entre civils et militaires. Enfin, le Conseil a examiné les nouveaux défis : comment intervenir dans des contextes urbains et comment utiliser l'énergie et le potentiel des jeunes réfugiés et personnes déplacées, qui pourront être des agents du changement importants.

82. En plus des débats thématiques, le Conseil était saisi de trois mises à jour importantes : sur les efforts du Comité permanent interorganisations en faveur de l'amélioration de l'efficacité sur le terrain; sur l'état actuel du financement des activités humanitaires par le biais du rapport sur l'aide humanitaire mondiale; et sur l'état de l'appel humanitaires global au milieu de l'année. Il est significatif que d'après le rapport sur

l'aide humanitaire mondiale pour 2012, seulement 4 % de l'aide humanitaire sont investis pour renforcer la résilience et réduire les risques de catastrophe, fait que la communauté internationale doit prendre en considération dans les discussions sur l'intégration du développement et les interventions face aux catastrophes.

83. L'orateur félicite États Membres du consensus réalisé sur la résolution qui vient d'être adoptée, qui réaffirme l'importance de l'accès et des principes humanitaires. Elle montre également que la disponibilité de données factuelles joue un rôle crucial dans le renforcement de l'efficacité, ce qui exigera le renforcement des capacités locales et nationales de collecte de données. La résolution encourage le système des Nations Unies et les États Membres à renforcer plus avant l'appui donné aux efforts nationaux, domaine où des progrès sont déjà réalisés. Elle reconnaît le rôle des volontaires, l'importance du développement de la résilience et les efforts du Comité permanent interorganisations en faveur de l'amélioration de la coordination, de la responsabilisation et du commandement.

84. **Le Président** remercie les États Membres, les organismes des Nations Unies, les représentants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations humanitaires et les représentants du secteur privé pour leur contribution au débat sur les affaires humanitaires de 2012. Les deux groupes organisés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la prise de décisions basées sur des données factuelles et sur les partenariats pour l'aide humanitaire ont dégagé des enseignements particulièrement importants, alors que la mise à jour concernant le programme transformateur du Comité permanent interorganisations a été très utile. Au total, 16 manifestations parallèles – le plus grand nombre atteint à ce jour – ont été organisées pendant le débat. L'orateur remercie les organisateurs et facilitateurs de ces manifestations pour les débats intéressants qu'elles ont inspiré sur des aspects cruciaux de l'aide humanitaire.

85. Pour terminer, il déclare clos le débat sur les affaires humanitaires.

La séance est levée à 18 h 10.